

Grille de pré-sélection des projets éligibles au programme Nature 2050

CARTE D'IDENTITE DU PROJET		Informations recherchées	A compléter
Titre du projet			
Maitre d'ouvrage		Nom et coordonnées	
Contact		Nom et coordonnées	
Espace		Type d'espace (agricole, forestier, urbain, naturel, marin...)	
Surface		Hectares ou m²	
Coût		Total HT et au m²	
Enjeu		A quoi répond le projet ?	
Description des actions		sécurisation foncière, travaux initiaux, suivi, gestion ...	
Critères obligatoires	PROJET	Objectifs du projet par rapport aux objectifs du programme et bénéfices attendus	1. Adaptation au CC 2. Atténuation du CC 3. Préservation biodiversité 4. Apports pour le territoire (co-bénéfices) : Economiques, Environnementaux, Sociaux...
		Additionnalité écologique du projet vis-à-vis de la réglementation environnementale	Additionnalité écologique : travaux exceptionnels,...
		Garantir la pérennité de l'action jusqu'en 2050	Modalités de sécurisation foncière : Propriétaire ? Bail? Robustesse du porteur de projet ou opérateur
		Dispositif de suivi-évaluation	Indicateurs, critères de performance écologiques, économiques et sociales, méthodologies
		Budget global (2050)	Investissement (travaux) au départ et jusqu'en 2050 Suivi et reporting jusqu'en 2050 A décliner par actions
		Temporalité (maturité) du projet	Date de début du projet Les études préalables ne sont pas éligibles. Les projets doivent être en mesure de démarrer rapidement.
		Reproductibilité	Solutions naturelles reproductibles généralisables à d'autres territoires similaires dans leurs caractéristiques écologiques et économiques ou à plus grande échelle
		Critères optionnels	TERRITOIRE
Territoire d'excellence environnementale et/ou culturel	Projet renforçant la légitimité du classement en "territoire d'excellence" et répondant aux objectifs de qualité écologique des espaces bénéficiant de signe ou classement officiel : ADC/AOP, IGP, Grands sites de France, site du patrimoine mondiale de l'UNESCO...		
Concertation et mise en place d'une gouvernance locale	Projet concerté et partagé par les parties prenantes (collectivités, usagers, associations...)		
Transition écologique vers un modèle de développement soutenable (labels, certifications...)	Agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale (niveau 1 ou ou 3), FSC, PEFC, Ecolabel, Végétal local, Espace Végétal Ecologique, BiodiverCity		
Représentativité des territoires, des écosystèmes et des acteurs pour renforcer la diversité des interventions	Localisation du projet (région, département, intercommunalité, commune), Type d'écosystème en tenant compte de l'échelle (ex : biome, sylvoécocorégion, prairie hydromorphe...) Type de porteur de projet (collectivité, entreprise, association...)		
PROJET	Double performance écologique et socioéconomique		Solutions renforçant la perservation de la biodiversité et/ou des processus écologiques ainsi que la viabilité économique de l'affaire tenu par le porteur de projet ou de l'entreprise
	Contribution en moyens financiers ou humains ou autres du bénéficiaire au projet		Part d'autofinancement, temps de travail... à détailler par action
	Co-financement du projet : fonds publics et/ou fonds privés. Préciser le stade de validation des différents financements : envisagé, demandé, accordé,...		Montant et répartition des fonds européens (LIFE, FEADER, FEDER, INTERREG), nationaux (ministère, programmes...), régionaux (région, DREAL, DRAAF, ADIEM, agence de l'eau, AFB...), locaux (département, métropole, intercommunalité, commune) PSE, compensation écologique
	Taille de la maille d'intervention		Echelle de la parcelle, de l'entreprise ou du territoire
	Innovation ou expérimentation		Innovation incrémentale (permet d'améliorer une SFN qui existe déjà), de rupture (permet de changer radicalement de technologie) Innovation produit, de service, de procédé, marketing, de modèle d'affaires, sociale